

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier			
Le nombre de votants est de : 15 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 04/11/2021	Avis avec rapporteurs	Avis sur le plan de gestion 2021-2032 de la RNR du Marais de Cré-sur-Loire/La Flèche	Avis : Favorable sous conditions

Le plan de gestion présenté est le troisième pour cette RNR créée en 2008. Il succède à un premier plan de gestion 2007-2012 et à un deuxième 2014-2019.

La RNR des marais de Cré-sur-Loire / La Flèche concerne un ensemble de milieux humides plus ou moins inondables en plaine alluviale sur la rive gauche du Loir. La maîtrise foncière est assurée par la Communauté de communes du Pays Fléchois propriétaire des 53,11 ha de cette RNR. Des parcelles complémentaires (majoritairement en coteau en bordure de la RNR), 5,41 ha, ont été acquises et sont intégrées dans ce plan de gestion sans pour autant être classées en RNR. Ce plan de gestion couvre une période de 12 années (2021-2032).

Le plan de gestion reprend la méthodologie classique en trois parties du guide d'élaboration des plans de gestion mis à jour en 2018 : état des lieux, définition des enjeux et objectifs, programme d'action.

De manière générale sur la forme du document, ce projet de plan de gestion est correctement documenté et illustré. D'un volume un peu conséquent, 326 pages sans les annexes, il mériterait une relecture approfondie afin de corriger les erreurs de frappes et quelques coquilles.

Concernant l'état des lieux, la description du volet hydraulique reste difficilement compréhensible pour qui ne connaît pas bien le site. Il manque un bon schéma expliquant le rôle de chaque ouvrage hydraulique et des écoulements. La description des scénarios d'aménagement pour la gestion hydraulique intervient tôt dans le document et n'est que peu mise en regard des objectifs biologiques : quels sont les besoins pour la reproduction du brochet, le maintien / la fonctionnalité des roselières, des prairies humides... ? Ces besoins sont-ils annuels, à un rythme plus espacé (1, 2 ou 3 ans...) ?

La retranscription de témoignages d'usagers d'après-guerre (p18) souligne que la gestion des niveaux d'eau était bien différente avant la création du chenal (sans préciser ce que désigne « chenal ») avec globalement des niveaux d'eau de fin de printemps et début d'été plus bas qu'actuellement, notamment sur la partie aval, « créassière ». Quel enseignement ces témoignages peuvent-ils apporter sur l'évolution des milieux ?

Un effort de structuration et d'organisation des valeurs patrimoniales a été réalisé par rapport au projet de plan de gestion présenté en 2020. Néanmoins la présentation pourrait faire ressortir encore plus clairement les espèces à enjeu dans chaque volet taxonomique. De plus, des erreurs et imprécisions persistent dans le document et sont à corriger : classement de certains oiseaux dans la liste rouge française (Cisticole VU, Bruant des roseaux EN), nom de certains taxons à actualiser (*Carex cuprina*...), mise en cohérence des chiffres entre texte et tableau (volet entomofaune), éléments à corriger dans le volet habitat (Renoncules aquatiques et Hottonie des marais sont à ranger dans les hydrophytes enracinés plutôt que « flottants », le caractère oligotrophile d'*Utricularia vulgaris* est à relativiser car affectionne les eaux plutôt mésotrophes à

eutrophes), etc. Sur le volet flore, le statut des espèces au titre de la Liste rouge nationale de la flore vasculaire devrait être ajouté. *Ludwigia palustris* devra y être ajoutée au titre de la liste rouge régionale (NT).

Les enjeux sont rapidement présentés et mériteraient d'être plus détaillés. Cela permettrait de faire ressortir plus clairement les spécificités du site, dont le gestionnaire a une assez bonne connaissance. Les facteurs d'influence sont listés sans beaucoup de détails : cela ne permet pas de les hiérarchiser et de s'assurer que l'arborescence est bien construite pour répondre au duo enjeux/facteurs d'influence.

Le tableau des objectifs présente des OLT (objectifs à long terme) centrés sur les différents compartiments (hydraulique, habitats aquatiques, humides, terrestres, continuité) et les aspects fonctionnement, appropriation, gestion partenariale, connaissance. Les résultats attendus par OLT sont précisés et des indicateurs sont proposés, ce qui n'est jamais un exercice aisé. Présenté avec les OOP, ces résultats attendus mesurés par des indicateurs apportent une lisibilité renforcée des objectifs opérationnels et des opérations. Certains de ces résultats attendus mériteraient toutefois d'être précisés (ex. de l'OLT 3 - ennoisement optimal des milieux humides). L'intitulé de certains objectifs opérationnels est très proche de celui d'opérations (ex. : entretenir les roselières, entretenir les prairies mésophiles...), ils devraient être reformulés, et gagneraient probablement à être regroupés en fonction d'enjeux espèces et habitats.

Neuf objectifs à long terme sont déclinés en 34 objectifs opérationnels et 76 opérations de gestion.

Un OLT est dédié au fonctionnement hydraulique. Il fait l'objet de plusieurs fiches actions (IP01, IP02, EI01, CS09), et conduit à la création d'un groupe de travail (MS06, MS10) chargé de définir un scénario de gestion hydraulique du marais intégrant la problématique de gestion des ouvrages sur le Loir. Cet OLT soulève des questionnements, car le sujet de fond n'est pas de gérer les aménagements hydrauliques mais les niveaux d'eaux du marais à l'aide des ouvrages hydrauliques. L'OLT doit donc être bien recentré sur la gestion des niveaux d'eau. Un point de vigilance est souligné sur cette gestion qui ne doit pas tenir compte de la seule gestion hydraulique du marais, et qui constitue un sujet en soi.

À la lecture des fiches opérations, l'indicateur guide de la gestion hydraulique semble être le brochet. Des travaux importants sont envisagés (IP01) et la mise en œuvre de la gestion hydraulique renvoie à deux fiches : une concernant le choix d'un scénario de gestion (MS06), l'autre la gestion en elle-même (IP02). Les objectifs de gestion hydraulique mériteraient d'être éclaircis et évalués sur leur cohérence et les effets attendus. On ne sait pas bien ce qui est visé dans cette gestion hydraulique, car les objectifs listés dans la fiche IP01 sont des objectifs de moyens (« intervention sur les ouvrages », « sur la prise d'eau en Loir », « création de nouveaux ouvrages ») ou des objectifs très généraux qui n'éclairent pas sur la finalité de la gestion (« obtenir un fonctionnement optimal des niveaux d'eau »), voire pourraient être contradictoires (« améliorer la libre continuité... »), alors même que de nouveaux ouvrages sont programmés.

Les scénarios de gestion semblent être plus des scénarios de réaménagement des ouvrages hydrauliques que de gestion hydraulique. Une réflexion sur la régularité ou l'élasticité du calendrier de cette gestion des niveaux d'eau est souhaitable, d'autant plus dans un contexte de changement global préoccupant, étonnamment peu abordé dans le plan de gestion. Le ressuyage intégral du marais dans les 15 premiers jours de mai n'a-t-il pas un impact sur des espèces d'invertébrés aquatiques, d'amphibiens, d'oiseaux et même pour des espèces piscicoles sources d'alimentation du brochet, gardons, carpes, qui n'ont pas encore pu se reproduire ? Le choix de l'espèce guide, le brochet, pour la gestion des niveaux d'eau, est-il le meilleur tous les ans au regard de la variabilité des niveaux d'eau et des enjeux sur d'autres espèces patrimoniales ? Prenant acte du fait que les choix de gestion hydraulique n'ont pas encore été arrêtés, le CSRPN invite le gestionnaire à considérer qu'une certaine irrégularité dans la gestion hydraulique peut être mieux à même de répondre à la diversité des enjeux (rappelés en séance par le gestionnaire : brochet, amphibiens, nidification des passereaux paludicoles, gestion de la jussie, gestion du pâturage...).

Une réflexion générale sur le degré d'intervention sur la RNR serait intéressante à mener. La gestion écolo-pastorale n'est pas remise en cause mais certaines interventions interrogent, la fiche IP12 sur la gestion des bosquets par exemple. Cette approche complexifie les interventions, alors qu'il n'y a pas de preuve de son utilité au regard de la diversité des habitats déjà présents au sein de cette réserve. Par ailleurs, sur un même espace on préserve certains bosquets tout en essayant de limiter la dispersion de ces mêmes ligneux au sein de la roselière. Les surfaces de roselières restent contenues et présentent déjà une certaine hétérogénéité, du fait de la gestion notamment. Ces roselières sont intéressantes pour les espèces typiques de cet habitat, dont certaines espèces menacées (Rousserolle turdoïde, Locustelle luscinioïde potentiellement...). De même sur la fiche IPO4 et la partie relative au Solidage du Canada, il est recommandé de faire rentrer les bovins plus tard de façon à « mieux visualiser les pieds en fleur pour les arracher ». On comprend dans la même fiche qu'ils sont pourtant consommés par les bovins : cette gestion pastorale n'est-elle pas suffisante pour limiter le développement de la plante ?

Un regroupement des deux fiches liées à la gestion expérimentale des roselières serait bienvenu. L'objectif « faune et flore » ne paraît pas si absolu (notamment sur la deuxième fiche où on retrouve un indicateur brochet). Une approche prudente, suggérée dans la fiche, semble à privilégier. D'autant que d'autres facteurs peuvent intervenir tant sur la reprise de végétation que sur la limitation des ligneux (niveaux d'eau, jussie, sanglier, ragondin...).

La charge de pâturage indiquée pour la gestion de roselière est forte (0,3 à 0,8 UGB annuel). Ne s'agit-il pas plutôt d'un chargement instantané ?

La fiche IP05 relative aux mares et dépressions humides relève en fait de la création d'un nombre important de ces éléments (une vingtaine). Le diagnostic et l'objectif précis font défaut pour juger de l'opportunité de ces créations et pour définir éventuellement des suivis amphibiens qui ne sont pas planifiés. Une vigilance est également à avoir sur le creusement de dépressions au sein de la roselière car cette action serait une opportunité de colonisation de la jussie, qui s'est déjà récemment révélée très fortement colonisatrice sur des milieux perturbés (broyage de la roselière parcelle ZA46 et 48). Enfin, il n'est envisagé qu'une gestion de l'envasement par extraction avec des engins alors qu'une gestion des niveaux d'eau pourrait peut-être avoir son efficacité et serait moins traumatisante pour le milieu. La minéralisation des vases par des assècs plus printaniers pourrait être une solution à étudier.

Les fiches de suivi et de connaissance du patrimoine naturel sont largement reprises du plan de gestion précédent, enrichies de quelques actions. Compte tenu des remarques émises dans l'évaluation, il aurait été souhaitable de retravailler plus précisément certains suivis afin qu'ils puissent être plus directement exploitables pour évaluer la trajectoire d'évolution des habitats et de certaines espèces et les mettre en relation avec les actions de gestion, dans un souci de vision fonctionnelle et dynamique du site dans le temps et dans l'espace. C'est le cas par exemple des suivis sur la flore. Une cartographie précise en début et fin de plan de gestion semble suffisante. Le suivi phytosociologique mériterait d'être précisé sur son rythme, son échantillonnage : les aires minimales des placettes de suivi exposées par milieu sont des aires minimales théoriques qui sont à adapter sur le terrain dans l'objectif de pouvoir représenter la diversité floristique au sein d'une communauté végétale homogène d'un point de vue physiognomique et des conditions écologiques (ne pas hésiter à élargir ces aires notamment dans le cas des roselières/mégaphorbiaies, boisements). Enfin le suivi des espèces de la flore d'intérêt patrimonial particulier mériterait probablement d'être réorienté. Le suivi des vivaces (hormis les Orchidées) pourrait être envisagé seulement tous les 2 à 3 ans en s'attachant en particulier à définir l'extension spatiale des stations. Un comptage exhaustif semble impossible et est difficile à exploiter. La réflexion esquissée dans la fiche (échantillonnage) mériterait d'être poussée. Cette fiche (comme d'autres) doit être clarifiée : un suivi annuel est préconisé dans la fiche, le chiffrage ne l'indique que tous les deux ans.

De nouveaux suivis et études sont également proposés. Il pourrait être pertinent de phaser un peu plus de choses et de ne pas entrer directement dans une logique de suivi avant d'avoir fait un bon état des lieux. C'est le cas pour l'opération sur les Rhopalocères CS05 et le Campagnol amphibie CS11. Il serait sans doute préférable de réaliser un inventaire approfondi dans un premier temps en affinant sur des espèces comme le Cuivré des marais. Dans un deuxième temps, serait alors envisagé un suivi pouvant s'appuyer sur un protocole national s'il s'avère pertinent sur le site. De la même façon pour le Campagnol amphibie : s'engager directement sur un suivi annuel paraît trop ambitieux.

Concernant le suivi des Odonates CS02, il pourrait s'enrichir de relevés plus précoces notamment en mai voire en avril pour étendre le spectre des espèces détectées. La reprise d'un protocole existant pourrait avantageusement permettre des comparaisons entre sites (protocole LIGERO ?). Il convient également d'être vigilant sur ce type de suivi, pour lequel il est indiqué que les sites de suivis seront définis tous les deux ans en fonction des travaux réalisés : cela revient à sur-évaluer l'effet de la gestion sans prise en compte global du site. Mieux vaudrait un protocole d'échantillonnage construit solidement en début de plan de gestion et respecté ensuite, plutôt qu'un échantillonnage réalisé au gré des opérations de gestion qui risque de ne permettre ni d'évaluer les opérations de gestion, ni d'évaluer l'état des populations d'odonates sur le site.

Le suivi CS03 cible le Brochet comme espèce repère de gestion des niveaux, mais ceci sera en défaveur de la reproduction d'espèces piscicoles plus tardives pourtant nécessaire à l'alimentation du Brochet. Ce point interroge la variabilité des niveaux d'eau et donc la recherche d'une plus grande naturalité. Ce suivi des poissons ne détaille pas clairement les méthodologies d'échantillonnage. En l'état, il est à craindre que le protocole proposé ne permette pas de tirer de conclusions sur la fonctionnalité des frayères. La description laisse entendre la pratique d'une pêche électrique mais qui n'est pas localisée et sera réalisée après des premiers abaissements de niveau qui auront probablement provoqués des mouvements de poissons : que mesurera-t-on ?

Le suivi annuel des Orthoptères CS04 peut paraître intense en l'absence d'un argumentaire plus poussé : ce groupe est déjà bien connu sur le site et les modes de gestion des espaces sont relativement stables. Un état des lieux pluriannuel des populations serait peut-être suffisant.

Le suivi CS10 sur l'envasement des mares et dépressions pourrait, à l'instar de celui des Orthoptères, être conduit sur un pas de temps plus étendu et clairement défini, par exemple des évaluations tous les 3 ou 5 ans, à moins que la dynamique d'envasement actuelle ne le justifie.

La fiche action CS16 relève des inventaires complémentaires. Les remarques formulées dans la première évaluation ont été intégrées. Il est cependant regrettable que des compléments d'inventaires ne s'engagent réellement que dans 6 ans.

La fiche IP21 propose une recherche de valorisation des produits résultants des travaux de gestion. Cette réflexion pourrait être portée sur la gestion du bocage en s'engageant dans le label bois bocage. Enfin, les réflexions déjà menées sur le devenir des roseaux entretenus pourraient être actualisées en cherchant une valorisation en chaume ou autre qui pourrait être porteuse de sens, notamment avec l'ambition de la reconnaissance de la RNR par les habitants, pour la sensibilisation du public et en répondant aux attentes de politiques locales comme le PCAET, etc.

Les fiches relatives aux infrastructures et aménagements pour l'accueil du public et aux actions d'accueil dénotent une ambition renouvelée et d'importants moyens y seront consacrés. Il en est de même sur la politique d'acquisition foncière précisée dans la fiche MS04. Ces deux points méritent d'être salués.

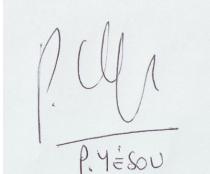
Le CSRPN émet **un avis favorable** sur ce projet de plan de gestion **moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus**. Il demande également à ce que le gestionnaire présente dans un délai de trois ans les choix arrêtés en matière de gestion des ouvrages hydraulique et des niveaux d'eau, facteur apparaissant comme clé de voûte dans le fonctionnement du marais.

Le CSRPN invite en outre le gestionnaire à mener une réflexion de fond sur le degré d'intervention nécessaire et souhaitable dans un tel espace naturel protégé. Sa volonté de prendre en compte et de maîtriser tous les facteurs est louable. Mais elle trouve aussi ses limites et induit une approche très jardinée qui s'accorde mal avec la notion d'espaces naturels dans lesquels certains processus écologiques doivent pouvoir se dérouler naturellement. Une moindre intervention est également un principe de prudence dans un domaine où nos connaissances restent partielles.

Date de signature : 02/12/2021

Le vice - président du CSRPN des Pays de la Loire

Pierre Yésou



P. YÉSOU